

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2013



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. BROCHERIEUX

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### **OBJET DU RAPPORT - Zone d'Aménagement Concerté Écocité Jardin des maraîchers - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2013 - Approbation**

Monsieur Pribetich, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités locales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Monsieur le Directeur Général de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) m'a adressé le compte de résultat prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Écocité Jardin des maraîchers établi à la date du 30 juin 2013. Les principaux éléments de ce document sont soumis à votre approbation.

En préambule il convient de signaler que la SPLAAD, suite à son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2012, présentera désormais ses comptes sur un exercice couvrant la période du 1er juillet au 30 juin. Exceptionnellement, l'exercice ouvert au 1er janvier 2012 a eu une durée de 18 mois, du 1er janvier 2012 au 30 juin 2013. Aussi, est-il nécessaire de conclure un avenant n°2 à la convention de concession, pour prendre en compte les conséquences de ce changement.

On rappellera par ailleurs que le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 28 septembre 2009, de confier à la SPLAAD par voie de convention de prestations intégrées, l'aménagement du territoire "Grand Est" dont le site "Anciens abattoirs" d'une surface de 28 hectares au nord du boulevard de Chicago constitue la première phase d'aménagement.

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé d'aménager ce secteur à l'exclusion du stade des Poussots sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ; le dossier de réalisation a été approuvé par délibération en date du 28 juin 2012.

En ce qui concerne le foncier, 8,11 hectares ont été acquis sur les 19,6 hectares nécessaires et un arrêté préfectoral en date du 8 août 2013 a déclaré d'utilité publique ce projet, ce qui permettra de mener à bien le reste des acquisitions.

En matière de travaux, au 30 juin 2013 a été réalisée la démolition d'une partie des anciens abattoirs et la fin de ces démolitions devrait intervenir d'ici le 30 juin 2014 comme les premiers travaux de viabilisation pour desservir dix lots.

La commercialisation de la première phase a été engagée pour 380 logements et 2 900 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales et de services.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et charges arrêtés au 30 juin 2013 laissent apparaître diverses modifications par rapport au compte de résultat arrêté au 31 décembre 2011 pour ce qui concerne les recettes. Il a été enregistré une subvention de 800 000 € du Conseil Régional de Bourgogne en date du 22 janvier 2013. Par ailleurs la gestion de l'emprunt contracté pour financer l'opération a dégagé un produit financier de 23 713 €.

La balance est donc positive de 823 713 € HT qui viennent en déduction de la subvention globale versée par le concédant qui passe ainsi de 3 847 239 € HT dans le dossier de réalisation à 3 023 526 € HT.

La trésorerie de l'opération a été assurée par un découvert autorisé de 4 300 000 € jusqu'en septembre 2013 et une avance du concédant de 1 000 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

1- approuver le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2013, de la Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier Jardin des maraîchers ;

2- m'autoriser à le signer l'avenant n°2 à la convention de concession.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**